



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 2 janvier 2024

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan des contrôles réalisés ce week-end

Depuis le début de l'année, 38 personnes ont perdu la vie sur les routes de Guadeloupe (soit 29 en zone gendarmerie et 9 en zone police).

Au cours du week-end du 30 décembre 2023 au 1er janvier 2024, 80 infractions ont été relevées en zone gendarmerie dont principalement 27 pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, 10 pour défaut d'assurance, 10 pour défaut de contrôle technique, 6 pour non port du casque, 5 pour usage de téléphone au volant, 3 pour conduite sous stupéfiant et 8 pour défaut d'assurance.

10 suspensions de permis de conduire ont été prises par l'autorité préfectorale.

En zone police, 19 automobilistes sur 156 contrôlés ont été verbalisés notamment : 2 non port du casque, 2 non port de la ceinture, 4 pour défaut de contrôle technique, 1 plaque non conforme, 5 pour usage de téléphone au volant, 2 ont fait l'objet d'une amende forfaitaire délictuelle pour défaut d'assurance, 2 immobilisations et 1 placement en garde à vue pour refus d'obtempérer.

La sécurité routière en Guadeloupe est l'affaire de tous et de tous les instants.

Rappel de trois règles de base :

- Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas – SO OU PWAN LA GOUT, PA PWAN LA WOUT.
- Levez le pied – LEVE PYE.
- Portez la ceinture ou le casque : ON TET, SA FRAJIL. PWOTEJE-I.